

Avis d'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 728

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 8 novembre 2022, à 19 h 30, au bureau de l'arrondissement situé au 156, boulevard Churchill, Longueuil, le conseil de l'arrondissement de Greenfield Park statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Permettre au 645, rue Massena, une marge avant maximale de 8,30 m, et ce, pour un agrandissement du bâtiment principal d'une largeur maximale de 5,50 m, au lieu d'une marge avant maximale de 7 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de cette demande par le conseil de l'arrondissement de Greenfield Park, lors de ladite séance.

Longueuil, le 20 octobre 2022.
Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park

Notice for minor exemption request to Zoning By-law 728

Notice is given that at its meeting to be held on November 8, 2022, at 7:30 p.m., at the Borough Office located at 156, Churchill Boulevard, Longueuil, the Greenfield Park Borough Council will rule on the following minor exemption request:

To allow at 645, Massena Street, a front margin of 8,30 meters instead of 7 meters for an extension of the building with a maximum width of 5,50 meters.

Any interested person may be heard with regard to this request by the Greenfield Park Borough Council at the meeting mentioned above.

Longueuil, on October 20, 2022.
Véronica Mollica, lawyer
Secretary of the Greenfield Park Borough Council